

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 18/09/2026

*Date d’Affichage : 18/09/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 19

*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s’est réuni le jeudi 24 septembre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mr GLÉNAT Bernard, Mr ROUSSELET Thierry, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mr NAIMI Yacine,

Etaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,

Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,

Mme AKRICHE Tanya pouvoir à Mme FREY Florence,

Mr DIARRA Fodié,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

DEL4A SUBVENTION A L'ASSOCIATION « KIDS AND LIFE »

Un Margencéen qui court pour une bonne cause

À Margency, certains talents méritent d’être mis en lumière. Fabien Fayel est de ceux-là. Pompier engagé, bénévole et passionné de course à pied, ce Margencéen s’illustre depuis plusieurs années sur les courses de fond. Spécialiste du semi-marathon, il détient un remarquable record de 1h18 et a notamment terminé 4e du championnat de France dans cette discipline.

Mais pour Fabien, courir ne se résume pas à rechercher la performance. Chaque course est aussi l’occasion de porter un message de solidarité et de soutenir des causes qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Un défi européen, une ambition solidaire

Le 18 octobre 2026, Fabien prendra le départ du semi-marathon des European Police & Fire Games, à Vigo, en Espagne. Ces championnats européens des policiers et des pompiers prennent la forme de véritables Jeux olympiques : pendant 10 jours, du 9 au 18 octobre, ils réuniront près de 40 nations autour de 50 disciplines sportives.

Fabien y participera avec une ambition sportive claire : viser le podium. Mais au-delà du chronomètre et du classement, il souhaite surtout transformer les kilomètres parcourus en un élan de solidarité.

Son engagement se traduit concrètement : les gains qu’il reçoit lors de ses compétitions sont redistribués à des associations. Parmi elles, Kids & Life, qui œuvre auprès des enfants atteints de cancer et de leurs familles, et Les Jumeaux Costauds, qui accompagne deux jeunes frères atteints de paralysie cérébrale, notamment pour financer des soins, des équipements et du matériel adapté.

Fabien contribue également à l’achat de fauteuils pour l’Hôpital d’Enfants de Margency, renforçant ainsi son attachement à notre commune et à ses habitants.

Une course, deux causes, un élan collectif

Le 18 octobre, Fabien ne courra donc pas seulement pour lui. Il courra pour les enfants, pour les familles, pour les personnes en situation de handicap et pour toutes celles et ceux qui bénéficient de ces actions.

La commission des finances du jeudi 17 septembre a émis un avis favorable à l’unanimité au versement d’une subvention de 250 euros à l’Association Kids and Life (article 65748).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- De verser une somme de 250 Euros (deux cent cinquante euros) à l'Association Kids and Life, association, ciblant les hôpitaux de proximité, oeuvrant pour d'offrir aux enfants atteints de cancer des animations leur apportant du réconfort.
- Dit que cette somme sera inscrite sur la DM N°2 du Conseil Municipal du 24 septembre 2026 à l'article 65748 – Sub. Fonctionnement aux autres personnes de droit privé

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.



Fait à Margency, le 25/09/2026

Le Maire,

